



Le traité des Pyrénées 1659



Signature du traité  
des Pyrénées

**Le traité des Pyrénées (1659)** est une paix entre l'Espagne et la France qui met un terme à la guerre franco-espagnole, commencée en 1635 lors de la guerre de Trente Ans (1618-1648), et qui s'est poursuivie pendant la Fronde.

Il est signé le 7 novembre 1659 par Mazarin et de Haro sur la frontière franco-espagnole. En 1648, les traités de Westphalie concluent la guerre de Trente Ans. La France se retrouve alors en position de force en Europe. La dynastie des Habsbourg, qui règne sur l'Espagne, les Pays-Bas espagnols, une partie de l'Europe centrale, en ressort affaiblie. En 1658, à la bataille des Dunes entre Dunkerque et Nieuport en Flandre, l'Espagne est vaincue par la France, alliée à l'Angleterre de Cromwell et emmenée par Turenne. A la suite de cette victoire, la Flandre, alors sous contrôle espagnol, passe aux mains des français. Mazarin souhaite alors négocier.

Les négociations commencent en juillet 1656 à Madrid. Le traité est un règlement général entre les familles régnantes des Bourbons et celle des Habsbourg : la France obtient le comté d'Artois et des places flamandes et au Luxembourg : Damvillers, Montmédy et Thionville. En contrepartie, l'Espagne obtient la fin du soutien français au royaume du Portugal, indépendant depuis la révolte de 1640, ainsi que la renonciation des prétentions françaises au comté de Barcelone. Au sud, la France annexe le comté de Roussillon. Le pardon royal est accordé au Prince de Condé qui avait rejoint les rangs espagnols. Le duc de Lorraine et de Bar, Charles IV, récupère une bonne partie de ses possessions, sauf le Barrois. Il retrouvera ce territoire au moyen d'une nouvelle négociation avec la France qui se conclut par le traité de Vincennes en février 1661, peu avant la mort de Mazarin.

Le traité contient également une clause de mariage entre Louis XIV et l'infante d'Espagne Marie-Thérèse d'Autriche (cousins doublement germains, leur père respectif ayant épousé la soeur de l'autre).